

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI		
Tél : +32 (0) 69 89 05 06	Fax : +32 (0) 69 89 05 04	Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE G304 GRH: Droit			
Ancien Code	SORH3B04	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOGR3040		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anne-Sophie GAILLET (anne-sophie.gaillet@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à permettre aux étudiants de développer leurs capacités de réflexion, d'analyse et de questionnement sur la vie au travail.

New mailCopy

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Analyser les contextes sociopolitique, économique et technique influençant le fonctionnement des organisations

Compétence 6 **Adopter un esprit scientifique et de recherche pour optimiser les prises de décisions, la mise en œuvre des plans d'action et les évaluer**

- 6.1 Identifier et circonscrire une problématique en gestion des ressources humaines
- 6.2 Recueillir, traiter, analyser et présenter des données quantitatives et qualitatives en vue d'une exploitation concrète en matière d'actions ressources humaines

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

New mailCopy

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SORH3B04A Aspects juridiques 4: Droit comparé 40 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SORH3B04A Aspects juridiques 4: Droit comparé

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2024-2025 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Aspects juridiques 4: Droit comparé			
Ancien Code	23_SORH3B04A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOGR3041		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Sophie GAILLET (anne-sophie.gaillet@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de droit comparé est dans la suite du cours de législation du travail des blocs 1 et 2.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de cette activité d'apprentissage, les étudiants seront capables de :

- Connaître la hiérarchie des sources de droit belge et de droit français. Savoir définir les juridictions compétentes tant en Belgique qu'en France en matière de droit du travail.
- Connaître les obligations de l'employeur en France (déclaration des travailleurs, règlement intérieur, affiliation aux organismes sociaux, obligations administratives lors de l'embauche, ...).
- Maîtriser la notion de contrat de travail. Différencier les travailleurs selon leur statut. Connaître les principales caractéristiques du CDI tant en F qu'en B.
- Différencier les différents types de contrats de travail (contrat de travail à durée déterminée, contrat de travail à durée indéterminée et les autres types de contrats).
- Comprendre les principales clauses pouvant se trouver dans les contrats de travail : clause de non-concurrence, période d'essai et voir les différences entre le droit du travail belge et le droit du travail français.
- Pouvoir expliquer les cas de suspension de contrat et établir les différences entre le droit du travail français et le droit du travail belge (congé sabbatique, arrêt maladie, crédit temps, congé de solidarité familiale, congé de maternité, congé éducation payé, congé parental,...)
- Connaître les règles en matière de rupture du contrat de travail en France (démission, rupture en période d'essai, rupture conventionnelle du contrat à durée indéterminée, licenciement pour motif personnel, ...).
- Maîtriser les sanctions disciplinaires.
- Avoir un aperçu des principales notions qui tournent autour du salaire (sécurité sociale, précompte) et voir les grandes différences entre le droit français et le droit belge.
- Connaître les grandes notions de la durée du travail en France
- Connaître les principes du droit pénal social en Belgique.

Avoir un aperçu de la législation sociale applicable dans d'autres pays (common law,...)

Compétence prioritaire visée par le référentiel : C4

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Le pénal social et ses principes.
- Le détachement en législation du travail : rappel des principes.

- L'introduction: sources du droit du travail et les formalités d'embauche en France.
- Les différents contrats de travail et leurs clauses: comparaison avec le Belgique.
- Les cas de suspension du contrat de travail connus en France
- Les modalités de rupture du contrat de travail à durée indéterminée en France.
- La durée du travail et l'organisation du travail pour un salairé en France.
- Le salaire : point de vue fiscal et social en France en comparaison avec la Belgique.
- Comparatifs entre les grands principes de la législation sociale applicable dans d'autres pays (common law,...)

L'ordre des matières abordées est purement indicatif.

Démarches d'apprentissage

Cours essentiellement magistral sur la présentation de la législation du travail en France.

Toutefois, une participation active de l'étudiant est encouragée par l'échange d'idées.

Les étudiants sont amenés, dans le cadre de ce cours, à présenter un travail sur les cas de suspension du contrat de travail en France (recherche de la législation, de cas de jurisprudence et présentation du travail pendant le cours) et un travail en groupe sur les grands principes de la législation sociale applicables dans d'autres pays (common law,...).

Le travail de groupe se fait en autonomie (*), et ce avec le coaching de l'enseignante.

Dispositifs d'aide à la réussite

Travaux de groupe encadrés par l'enseignant afin de répondre aux questions des étudiants.

Sources et références

La législation belge et le code du travail français.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Des notes de cours sont déposées sur la plateforme connectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au Q 1, l'évaluation se compose de deux travaux en sous-groupes (50 % des points) et d'un examen écrit (50 % des points).

Au Q 3, un examen écrit (100 % des points)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	50				
Période d'évaluation	Exe	50			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Tout travail non présenté sera sanctionné par un Zéro.

(*) Au niveau des séances de travail en autonomie et de la présentation orale : PRESENCE OBLIGATOIRE, sauf cas de force majeure dûment justifiée par écrit préalablement. En d'absence non justifiée à ces séances, l'étudiant se verra attribuer une pénalité et aura une note inférieure à celle de son groupe de travail.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).